



Bulletin Officiel

N° 4054 Mardi 28 Février 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	2
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	2

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD SODIS-SICAR -	3
---	---

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS – SFBT -	3
SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SO.T.E.TEL -	4
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -	5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

AIL 2012-1	6-7
------------	-----

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FIDELIUM ESSOR II	8
FIDELIUM PERFORMANCE	8

AVIS DE NOTATION

FITCH REVISE LES NOTES DE DETTES SUBORDONNEES DE QUATRE SOCIETES DE LEASING TUNISIENNES	9
--	---

COURBE DES TAUX	10
------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	11-12
--	-------

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

- SICAV AMEN

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion :

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES

Agrément du CMF N° 20-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Immeuble Nawrez - Rue du Lac Léman - Bloc C - Les Berges du Lac
1053 Tunis

TRADERS INVESTMENT MANAGERS, société de gestion de FCP SERENA VALEURS FINANCIERES informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 07 août 2011 a décidé de nommer M. Haithem MANAI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Khaled BOUTHOUR et que ledit conseil tenu en date du 28 janvier 2012 a décidé de nommer M. Khemis BABBA en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Bahri GUENNAOUI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid LARBI Membre
- M. Haithem MANAI Gestionnaire
- M. Khemis BABBA Membre

2012 - AS - 105

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Agrément du CMF N° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Immeuble Nawrez - Rue du Lac Léman - Bloc C - Les Berges du Lac
1053 Tunis

TRADERS INVESTMENT MANAGERS, société de gestion de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 07 août 2011 a décidé de nommer M. Haithem MANAI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Khaled BOUTHOUR et que ledit conseil tenu en date du 28 janvier 2012 a décidé de nommer M. Khemis BABBA en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Bahri GUENNAOUI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid LARBI Membre
- M. Haithem MANAI Gestionnaire
- M. Khemis BABBA Membre

2012 - AS - 106

AVIS DES SOCIETES

Résolutions Adoptées

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD

-SODIS-SICAR -

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif , rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 février 2012.

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Extraordinaire annule l'augmentation du capital de la **SODIS-SICAR** de 26.033.420 dinars à 52.066.840 dinars approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Décembre 2010 et ce suite à la non concrétisation de ladite augmentation vu que la société n'a atteint que 9.694.490 dinars de souscription sur un montant sollicité de 26.033.420 dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve l'augmentation du capital de la **SODIS-SICAR** pour le porter de 26.033.420 dinars à 35.727.910 dinars par la création de 969.449 actions d'une valeur nominale de dix (10,000DT) dinars chacune à libérer au quart. Cette augmentation sera réservée aux actionnaires suivants :

Etablissement	Montant à souscrire
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance	231 420,000
Société EL BOUNIANE	1 362 920,000
Caisse National de Sécurité Sociale	2 223 080,000
Banque Nationale Agricole	3 328 510,000
Banque de l'Habitat	2 000 000,000
Office de la Marine Marchande et des Ports	548 560,000
TOTAL	9 694 490,000

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Elle approuve également le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte et approuve le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification de l'article 06 des statuts de la société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue le pouvoir au conseil d'administration de fixer les modalités de l'augmentation du capital.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou extraits des présents à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

2012 - AS - 109

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis –SFBT, informe ses actionnaires, que le Conseil d'Administration réuni le mardi 28 février 2012, a proposé la création d'une réserve pour réinvestissements exonérés au sein de l'entreprise, conformément à la loi n° 93-120, pour un montant de 10 000 000 de Dinars.

De ce fait, le prochain Conseil d'Administration, qui devra statuer sur les états financiers de l'exercice 2011, proposera une augmentation de capital, par incorporation de cette réserve afin de le porter de 66 000 000 de Dinars à 76 000 000 de Dinars.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 107

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne D'Entreprises de Télécommunications -SO.T.E.TEL-

Siège Social: Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

Comme annoncé précédemment à l'occasion de la publication des indicateurs du 4^{ème} trimestre 2011 et en dépit d'une année exceptionnelle, l'exercice 2011 a été clôturé définitivement par un résultat net bénéficiaire avec une amélioration significative des indicateurs clés de gestion et notamment la marge commerciale brute et la valeur ajoutée.

Dans le cadre de la modernisation de son appareil productif (matériel roulant, équipements, ...) la SOTETEL a réalisé des investissements importants courant 2011 lui permettant un bon démarrage de la réalisation des projets d'infrastructure en 2012, de respecter ses engagements et honorer les commandes envers ses clients et notamment son principal donneur d'ordre et notre actionnaire de référence Tunisie Télécom ainsi que le renforcement de sa présence régionale.

Compte tenu des objectifs qui ont été fixés par son Business Plan 2012-14 (en cours d'achèvement et qui devrait être présenté aux analystes financiers et intermédiaires en bourse), la SOTETEL s'est engagée dans un programme d'actions visant notamment à faire évoluer d'avantage son portefeuille de commandes d'un coté et à entreprendre les actions nécessaires d'amélioration des résultats et des taux de rentabilité y afférents de l'autre coté :

- 1. Développement des activités à l'Export :** par la mise en place d'un programme ambitieux visant à renforcer ses activités à l'export sur les marchés porteurs, notamment ceux de la Libye et de l'Algérie, tout en exploitant les opportunités qui peuvent se présenter sur les marchés des pays de l'Afrique sub-saharienne :
 - a- Marché Libyen :** Des opportunités potentiellement importantes se présentent sur le marché libyen après la révolution. La SOTETEL se positionne avec des objectifs qui consistent à viser les grands projets :
 - Organisation de deux missions de prospection du marché Libyen (Octobre-Décembre 2011) qui ont motivé la réouverture de l'agence « SOTETEL-Libye » au cours du mois de Janvier 2012 et qui ont permis la participation à des consultations restreintes à travers les principaux équipementiers œuvrant sur le marché Libyen.
 - Un dossier de création d'une entreprise mixte Tuniso-libyenne est en cours d'étude moyennant la recherche d'un partenaire libyen.
 - Etude des opportunités offertes par la proposition parvenue du ministère concernant l'éventuelle intervention du Qatar pour le financement des projets tuniso-libyens.
 - b- Marché Algérien :** Marché important, la SOTETEL s'y intéresse et a engagé les actions suivantes:
 - Visite de prospection (Janvier 2012) afin d'identifier les opportunités d'opérer en Algérie.
 - Etude de l'établissement d'un partenariat.
 - Participation aux consultations
 - c- Autres Opportunités :** Participation à quelques appels d'offres internationaux émis notamment par les pays de l'Afrique sub-saharienne dans un cadre de groupement commerciaux avec d'autres entreprises du secteur.
- 2. Obtention de la certification « Cisco Silver Partner » :** un des leaders mondiaux dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication « N.T.I.C », témoignant ainsi de la haute qualification des ingénieurs de la SOTETEL et permettant d'ouvrir la voie sur de nouvelles opportunités sur les marchés nationaux et internationaux dans ce domaine.
- 3. Renforcement des liens stratégiques :** avec les principaux équipementiers actifs aussi bien sur le marché national que sur le marché international dans le but de faire valoriser le statut de la SOTETEL en tant qu'intégrateur à part entière dans les « N.T.I.C » à travers des offres de services « End to end ».
- 4. Consolidation des relations avec les opérateurs et notamment l'opérateur historique Tunisie Télécom :** par la mise en place d'un programme de collaboration qui valorise l'expérience, la taille et le potentiel de la SOTETEL d'un coté et qui inclut l'engagement de celle-ci de :
 - Se lancer dans un programme de certification auprès des différents fournisseurs et des différents équipementiers de Tunisie Télécom et des autres opérateurs;
 - Suivre un programme de développement et de formation des compétences adapté à l'évolution de la technologie, des services et des solutions;
 - Faire preuve d'un savoir faire et d'une maîtrise au niveau des différents supports techniques;
 - Optimiser d'avantage les ressources moyennant le développement des process pour la mise en place d'une structure adaptée (pour un bon suivi de la réalisation des projets);
 - Remplir scrupuleusement ses obligations dans leur réalisation notamment en termes de qualité (principal défi en 2012) pour la sauvegarde de l'image de marque de la SOTETEL;

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESSE****SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

Faisant suite à la parution des articles portant sur la situation financière de Tunisair dans les journaux « Echourouk » et « le quotidien » dans leurs éditions du 24-02-2012 ainsi que le site internet de « africanmanager » en date du 23-02-2012, la société Tunisair affirme que les informations mentionnées ne sont pas conformes à la réalité et confirme par conséquent que les chiffres financiers avancés sont non-conformes aux données comptables annuelles de la compagnie.

Tunisair est passée par une année 2011 difficile suite à la baisse de l'activité et l'augmentation des prix du carburant ce qui a induit le recours à des crédits d'exploitation dont le volume n'a pas dépassé 8% du chiffre d'affaires.

La société rappelle par ailleurs, que malgré cette situation, Tunisair est en mesure de supporter financièrement et comptablement les effets de la conjoncture et à honorer tous ses engagements envers ses bailleurs de fonds.

Enfin, elle précise que le choix du co-commissaire aux comptes est entre les mains du juge des référés ce qui empêche la publication des états financiers intermédiaires au 30-06-2011.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2012-1 »

Lors de sa réunion tenue le 28 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2012 d'un montant total ne dépassant pas 50 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 18 octobre 2011, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30 millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel fixe ne dépassant pas 6,0% ou avec un taux variable TMM+1,5%, au choix des souscripteurs. Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,50% et/ou un taux fixe de 6,00% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « AIL 2012-1 ».

Montant : 30 000 000 dinars divisés en 300 000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont toutes nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,5% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année n-1 au mois d'avril de l'année n.
- Taux annuel brut de 6,0% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 6% pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de janvier 2012 qui est égale à 3,894%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,394%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,5% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2012-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,783 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **15/05/2012**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2017**.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mai** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **15/05/2013**. Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **06/03/2012** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/05/2012** le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **06/03/2012** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 09/02/2012, sur l'échelle nationale, la note «BBB+(tun)» à l'emprunt « AIL 2012-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse : L'Arab International Lease s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse SCIF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «AIL 2012-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2012-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 12-767 en date du 17 février 2012 et du document de référence « AIL 2011-2 » enregistré par le CMF sous le n° 12-002 en date du 17 février 2012 seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AIL, 11, Rue Hédi Nourira - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FIDELIUM ESSOR II
Fonds Commun de Placement à risque
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 33-2011
du 25 novembre 2011

FIDELIUM FINANCE porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de FIDELIUM ESSOR II a eu lieu le **jeudi 23 février 2012**.

FIDELIUM ESSOR II présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FIDELIUM ESSOR II
Siège social	: Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à risque
Durée	: 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an.
Objet Social	: la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 20 100 000 TND répartis en 20 000 Parts A de 1000 DT chacune et en 100 Parts B d'un montant nominal de 1000 DT chacune.
Date d'agrément	: 25 novembre 2011
Promoteur	: FIDELIUM FINANCE
Gestionnaire	: FIDELIUM FINANCE
Dépositaire	: ATB
Distributeur	: FIDELIUM FINANCE

Pour plus d'informations sur FIDELIUM ESSOR II, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 22 février 2012, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

2012 - AS - 103

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FIDELIUM PERFORMANCE
Fonds Commun de Placement à risque
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 34-2011
du 25 novembre 2011

FIDELIUM FINANCE porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de FIDELIUM PERFORMANCE aura lieu le **jeudi 23 février 2012**.

FIDELIUM PERFORMANCE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FIDELIUM PERFORMANCE
Siège social	: Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à risque
Durée	: 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an.
Visa	: Visa n°12-0768 du 22 février 2012
Objet Social	: la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 50 250 000 TND répartis en 50 000 Parts A de 1000 DT chacune et en 250 Parts B d'un montant nominal de 1000 DT chacune.
Date d'agrément	: 25 novembre 2011
Promoteur	: FIDELIUM FINANCE
Gestionnaire	: FIDELIUM FINANCE
Dépositaire	: ATB
Distributeur	: FIDELIUM FINANCE

Pour plus d'informations sur FIDELIUM PERFORMANCE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 22 février 2012, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

2012 - AS - 96

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch révisé les notes de dettes subordonnées de quatre sociétés de leasing tunisiennes

Fitch Ratings - Londres/Paris - 24 février 2012 : Fitch Ratings a révisé les notes nationales à long terme des émissions de dettes subordonnées de Tunisie Leasing, Arab Tunisian Lease, Compagnie Internationale de Leasing et Attijari Leasing.

Cette révision intervient dans le cadre d'une revue générale des dettes subordonnées notées par Fitch. Les dettes subordonnées des quatre sociétés de crédit-bail tunisiennes sont toutes des émissions Lower Tier 2.

Les notes nationales à long terme de Tunisie Leasing, Arab Tunisian Lease, Compagnie Internationale de Leasing et Attijari Leasing sont les suivantes : 'BBB+(tun)', 'BBB(tun)', 'BBB-(tun)' and 'BB+(tun)' respectivement. Les dettes Lower Tier 2 émises par ces sociétés sont notées trois crans au-dessous de leurs notes nationales à long terme respectives compte tenu des faibles perspectives de recouvrement qu'elles présentent pour les investisseurs en cas de défaut.

Les notes ont fait l'objet des révisions suivantes :

Tunisie Leasing:

Note nationale de dette subordonnée : abaissée de 'BBB-(tun)' à 'BB+(tun)

Arab Tunisian Lease:

Note nationale de dette subordonnée : abaissée de 'BB+(tun)' à 'BB(tun) ; surveillance négative levée

Compagnie Internationale de Leasing:

Note nationale de dette subordonnée : relevée de 'B+(tun)' à 'BB-(tun)

Attijari Leasing

Note nationale de dette subordonnée : confirmée à 'B+(tun)'

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

Les critères applicables, 'Global Financial Institutions Rating Criteria', en date du 16 août 2011, 'Finance and Leasing Companies Criteria', en date du 12 décembre 2011, 'National Ratings-Methodology Update', en date du 19 janvier 2011 et 'Recovery Ratings for Financial Institutions' en date du 16 août 2011 sont disponibles sur www.fitchratings.com.

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun) » pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 28 FEVRIER 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,204%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,246%	1 000,932
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,279%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,357%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,454%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,590%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,649%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,726%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,804%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,863%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,960%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,038%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,096%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,193%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,222%	1 007,675
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,525%	1 023,745
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,788%	1 053,416
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,910%	1 072,345
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,215%	1 047,396
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,563%		981,662
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,642%	986,043
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,753%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,895%	1 037,786
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,134%		965,813
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,138%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,144%	963,937
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,217%	1 049,878
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,223%		952,501

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,078	140,090		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,294	12,295		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,259	1,260		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,050	34,054		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,473	46,477		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	164,376	164,510		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	571,223	572,138		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,839	135,766		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,733	127,738		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,678	117,591		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,565	115,477		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,958	94,787		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,761	151,548		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	100,225	100,164		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	103,719	103,750		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 296,304	1 302,960		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 240,929	2 256,619		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	106,688	107,353		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	109,022	110,127		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	121,394	122,360		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 184,992	1 189,609		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	127,607	130,328		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,057	15,202		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 854,888	5 872,089		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 684,948	6 698,009		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,209	2,226		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,848	1,854		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,123	1,135		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,196	108,206
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	104,998	105,009
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	105,889	105,902
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,678	103,709
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	103,963	103,969
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,727	107,737
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,370	104,381
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,470	104,482
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	104,687	104,697
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,088	106,105
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,093	103,103
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,185	104,800	104,811
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,409	104,419
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,184	107,190
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,379	106,389
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,228	103,236
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	103,274	103,283
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	104,783	104,797
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	102,994	103,005
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	103,828	103,840

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,258	104,268
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,114	103,125
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	104,785	104,795
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,147	105,156
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,519	102,527
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,562	10,563
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,169	104,178
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,213	103,223
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,100	102,166
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,393	75,370
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	150,693	150,313
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 487,882	1 485,185
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	113,973	113,897
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	115,116	115,106
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	91,649	91,431
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,380	16,566	16,546
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	273,836	279,136	278,508
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,414	45,379
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 423,625	2 418,985
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	81,111	81,036
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	58,759	58,754
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	102,039	102,105
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	112,959	112,822
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	105,281	105,123
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,822	11,816
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,779	12,760
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,937	16,953	16,942
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,108	17,100
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,436	12,413
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,546	10,541
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,368	10,364
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,356	10,351
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	125,694	125,661
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	124,396	124,158
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,399	10,404
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	116,127	115,764
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	20,149	20,090
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,908	99,639
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,703	100,513
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,820	100,680
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,294	99,868
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	107,386	108,588
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	141,324	142,313
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,080	11,121
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	116,861	117,422
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	116,808	116,994
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	103,352	103,186
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	101,545	102,274
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,065	182,710
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,007	164,340
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,667	142,865
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 883,988	9 975,427
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	194,316	196,400
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	135,408	136,629
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 527,524	1 534,999
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	105,362	108,603
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	98,103	98,994
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	115,296	115,848
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 061,307	10 122,992

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV AMEN
Situation trimestrielle arrêtée au 31-12-2011

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Décembre 2011. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société SICAV AMEN arrêtée au 31 Décembre 2011 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Jelil BOURAOU

Tunis, le 26 Janvier 2012

SICAV AMEN**Bilan arrêté au 31 Décembre 2011****(En Dinars Tunisiens)**

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>74 491 510</u>	<u>93 894 505</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	2 307 318	1 198 654
Obligations et valeurs assmilées	3.2	72 184 192	92 695 851
Placements monétaires et disponibilités		<u>23 432 780</u>	<u>28 434 077</u>
Placements monétaires	3.3	3 928 441	5 414 505
Disponibilités	3.4	19 504 339	23 019 572
TOTAL ACTIF		<u>97 924 290</u>	<u>122 328 582</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		114 450	88 717
Créditeurs divers		26 578	23 347
TOTAL PASSIF		<u>141 028</u>	<u>112 064</u>
Capital	3.5	<u>94 305 213</u>	<u>117 795 383</u>
Sommes capitalisables	3.10	<u>3 478 049</u>	<u>4 421 135</u>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		3 478 049	4 421 135
ACTIF NET		<u>97 783 262</u>	<u>122 216 518</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>97 924 290</u>	<u>122 328 582</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SICAV AMEN**Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2011
(En Dinars Tunisiens)**

	Notes	Période 01/10/2011 31/12/2011	Période 01/01/2011 31/12/2011	Période 01/10/2010 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3.6	897 937	3 982 829	1 140 049	4 772 827
Revenus des placements monétaires	3.7	195 200	643 443	271 685	1 231 253
Total des revenus de placements		1 093 138	4 626 272	1 411 734	6 004 080
Charges de gestion des placements	3.8	<200 349>	<825 816>	<269 278>	<1 056 782>
Revenus Nets des placements		892 789	3 800 456	1 142 456	4 947 298
Autres charges	3.9	<26 801>	<119 206>	<40 504>	<153 304>
RESULTAT D'EXPLOITATION		865 988	3 681 249	1 101 952	4 793 994
Régularisation du résultat d'exploitation		25 475	<203 200>	<59 941>	<372 858>
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		891 463	3 478 049	1 042 011	4 421 136
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<25 475>	203 200	59 941	372 858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<1 910>	19 985	9 006	<16 593>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		46 126	49 327	177 460	439 567
Frais de négociation		<320>	<2 789>	<483>	<1 923>
Résultat non distribuable		43 896	66 523	185 983	421 051
RESULTAT NET DE LA PERIODE		909 884	3 747 772	1 287 935	5 215 045

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2011

(En Dinars Tunisiens)

	Période 01/10/2011 31/12/2011	Période 01/01/2011 31/12/2011	Période 01/10/2010 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	909 884	3 747 772	1 287 935	5 215 045
Résultat d'exploitation	865 988	3 681 249	1 101 952	4 793 994
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<1 910>	19 985	9 006	<16 593>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	46 126	49 327	177 460	439 567
Frais de négociation de titres	<321>	<2 789>	<483>	<1 923>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 071 054	<28 181 027>	625 770	<16 547 390>
Souscriptions				
- Capital	15 143 562	69 689 832	59 366 639	127 160 965
- Régularisation des sommes non distribuables	7 806	71	133 439	138 483
- Régularisation des sommes capitalisables	1 093 709	3 636 267	4 344 066	7 963 378
Rachat				
- Capital	<14 135 927>	<96 655 392>	<58 692 150>	<142 675 236>
- Régularisation des sommes non distribuables	<7 682>	<258>	<148 735>	<188 762>
- Régularisation des sommes capitalisables	<1 030 414>	<4 851 548>	<4 377 489>	<8 946 218>
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 980 938	<24 433 255>	1 913 705	<11 332 345>
ACTIF NET				
En début de période	95 802 324	122 216 518	120 302 813	133 548 863
En fin de période	97 783 262	97 783 262	122 216 518	122 216 518
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	2 855 650	3 744 981	3 722 624	4 259 226
En fin de période	2 887 685	2 887 685	3 744 981	3 744 981
VALEUR LIQUIDATIVE	33,862	33,862	32,634	32,634
TAUX DE RENDEMENT	3,71%	3,76%	3,90%	4,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2011

1- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2011 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BT	120	303	1 285	0,00%
Action SICAV (AMEN TRESOR SICAV)	21 893	2 263 032	2 306 033	2,36%
TOTAL	22 013	2 263 335	2 307 318	2,36%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BTA090215	13 500	14 094 000	14 769 221	15,10%
BTA090714	5 700	6 053 400	6 234 305	6,38%
BTA110319	1 700	1 773 000	1 833 494	1,88%
BTA110319A	2 200	2 262 125	2 340 411	2,39%
BTA110319B	3 000	3 046 650	3 153 404	3,22%
BTA11072017	3 000	2 971 875	3 048 891	3,12%
BTA14042014	9 200	9 738 200	10 133 347	10,36%
BTA150312	4 000	4 000 000	4 153 180	4,25%
BTZ111016B	2 000	1 245 000	1 450 728	1,48%
TOTAL		45 184 250	47 116 983	48,19%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA.

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
AB 2001	40 500	405 000	417 377	0,43%
AB 2006	40 000	2 400 000	2 495 264	2,55%
AB 2009 CA	18 000	1 560 000	1 577 280	1,61%
AB 2009 CB	13 000	1 126 667	1 138 949	1,16%
AB 2010	2 000	186 667	189 420	0,19%
AIL 2007	3 800	76 000	76 170	0,08%
ATB 2007/1	10 000	800 000	823 208	0,84%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	514 080	0,53%
ATL 2006-1	30 000	1 200 000	1 234 104	1,26%
ATL 2007/1	10 000	200 000	203 496	0,21%
ATL 2008/1	10 000	400 000	412 272	0,42%
BH 2007	20 000	1 200 000	1 203 712	1,23%
BNA 2009	10 000	866 667	894 187	0,91%
BTE 2009	15 000	1 200 000	1 214 868	1,24%
BTE 2010 AP	3 000	270 000	273 262	0,28%
BTK 2009 C	10 000	933 333	965 405	0,99%

CIL 2005/1	10 000	200 000	202 416	0,21%
CIL 2007/1	15 000	600 000	630 348	0,64%
CIL 2007/2	15 000	600 000	626 760	0,64%
CIL 2009/1	10 000	600 000	611 904	0,63%
CIL 2009/3	10 000	800 000	831 024	0,85%
CIL 2010/2	5 000	400 000	402 772	0,41%
HL 2010/1 1	10 000	800 000	818 088	0,84%
MP 05 T/A	6 000	240 000	246 547	0,25%
MX 2010 TA	10 000	1 000 000	1 029 512	1,05%
PANOBOIS 07	2 000	160 000	166 046	0,17%
SIHM 2008TA	6 000	480 000	487 454	0,50%
SIHM 2008TB	4 000	320 000	324 970	0,33%
STM 2007 TB	5 000	300 000	304 348	0,31%
STM 2007 TC	6 000	360 000	365 218	0,37%
TLG 2007-2	15 000	600 000	628 896	0,64%
TLG 2008-1	5 200	208 000	213 466	0,22%
TLG 2008-2	5 000	200 000	200 996	0,21%
TLG 2008-3	5 000	300 000	314 488	0,32%
TLG 2011-1	5 000	500 000	512 884	0,52%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 002 064	1,02%
UNICTOR 2008	10 000	400 000	416 648	0,43%
UNIFAC 2010	8 000	800 000	831 923	0,85%
UTL 2004	3 000	60 000	62 534	0,06%
UTL 2005/1	10 000	200 000	202 848	0,21%
TOTAL		24 452 333	25 067 209	25,64%

3.3- Placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-11 à 3 928 441 dinars. Ils sont constitués de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Date souscription	Avaliseur	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	21/06/2011	TUNISIE LEASING	959 013	980 564	1,00%
BT	03/06/2011	TUNISIE LEASING	2 877 040	2 947 877	3,01%
TOTAL			3 836 053	3 928 441	4,02%

3.4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 19 504 339 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	11 000 000	11 301 975	11,56%
Avoirs en banque		8 202 364	8,39%
TOTAL	11 000 000	19 504 339	19,95%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	06/04/2013	8 238 898	5,06
PLACT	AMEN BANK	23/06/2013	3 063 077	5,01
TOTAL			11 301 975	

3.5- Capital :

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/11 au 31/12/11 s'élève à <24 433 255> dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : -26 899 224

Variation de la part Revenu : 2 465 969

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2010 (*)	121 204 437
Souscriptions	69 689 832
Rachats	-96 655 392
Plus ou moins valeur réalisée sur emprunts de société	153
Plus ou moins valeur reporté/act permanent	-1 092
Plus ou moins valeur reportée sur titres OPCVM	-22 907
Plus ou moins valeur réalisée sur titres OPCVM	49 173
frais de négociation	-2 789
VDE sur ACTION PERMANANTE	982
VDE sur titres OPCVM	43 002
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	71
Régul sommes non distribuables (rachats)	-258
Variation de la part Capital	-26 899 224
Capital au 31/12/2011	94 305 213

(*) Correspond au capital à la fin de l'exercice 2010 soit 117 795 383 dinars augmenté par les sommes capitalisables de l'exercice 2010 ainsi que leur régularisation, soit 3 409 054 dinars.

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2011
Régularisation du Résultat ex clos capitalisable	-1 012 080
Résultat d'exploitation	3 681 249
Régularisation du résultat d'exploitation	-203 200
Total :	2 465 969

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2010	762
Nombre d'actionnaires entrants	242
Nombre d'actionnaires sortants	-333
Nombre d'actionnaires au 31-12-2011	671

3.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 1/10/2011 au 31/12/2011	Du 1/1/2011 au 31/12/2011	Du 1/10/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Dividendes	0	82 815	0	293 384
Revenus des obligations	290 957	1 491 686	532 678	2 128 565
Revenus des BTA	606 980	2 408 327	607 371	2 350 878
TOTAL	897 937	3 982 829	1 140 049	4 772 827

3.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 1/10/2011 au 31/12/2011	Du 1/1/2011 au 31/12/2011	Du 1/10/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Placement compte courant à terme	111 626	404 323	214 247	961 360
Billets de trésorerie	41 646	177 883	57 438	226 228
Certificat de dépôt	1 878	4 851	0	32 885
Compte Rémunéré	40 050	56 387	0	10 780
TOTAL	195 200	643 443	271 685	1 231 253

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre SICAV AMEN, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».